



Association STOP AMBROISIE

31 janvier 2011

Proposition de plan de lutte contre l'ambroisie dans le Département de l'Ardèche

Etat des lieux

1970 : présence d'ambroisie mais non invasive. Pas de problème de santé publique.

2010 : env. 40 000 ha infestés en Rhône-Alpes, soit un gain de 1000 ha/an.

10 à 15 % de la population touchée par une allergie au pollen d'ambroisie

Coûts estimés à plus de 10 ME par an

Des arrêtés préfectoraux existent mais ne sont pas appliqués par les maires.

Les moyens de lutte sont connus.

Beaucoup d'actions ont été menées par des particuliers et des élus motivés, la DDASS 07, la DRASS, le Conseil Général, des associations, etc... mais sans réelle efficacité en raison d'un éparpillement des énergies, d'un manque de cohérence.

Le plan proposé a pour ambition d'organiser la lutte contre l'ambroisie de manière **territoriale** (commune par commune), **partout où elle pousse** (domaine public, agriculteurs et particuliers), et de manière **structurée** (procédures, informations montante et descendante,...), et **cohérente**.

Le principe est d'obtenir que les propriétaires/exploitants fonciers détruisent leurs ambrosies comme ils en ont l'obligation.

Dans la Drôme, le plan ambroisie a été lancé avec succès en 2010 et a été reconduit pour 2011 par le Préfet.

L'Ardèche pourra bénéficier des acquis et des retours d'expérience de la Drôme. D'où un gain de temps et d'efficacité.

Les bases du plan

- 1- une volonté politique clairement affichée par le Préfet
- 2- un maillage systématique de référents ambroisie communaux
- 3- une animation des réseaux de référents communaux par les Communautés de communes
- 4- une mise en œuvre du plan par un Service de l'Etat ou l'ARS 07, sous l'autorité et le contrôle d'un représentant du Préfet. Convaincre les élus d'adhérer au plan, associer toutes les compétences utiles (chambre d'agriculture, DDT, CG, CNFPT, ...).
- 5- La création de groupes de travail thématiques (agriculture, routes, cours d'eau, réglementation, communication)
- 6- Organisation de la formation des référents ambroisie (avec l'expertise de Stop Ambroisie)
- 7- Fournir la documentation et l'appui technique nécessaires aux référents et aux communautés de communes

Compte tenu de l'échéancier prévisible, la tenue du Comité de pilotage ambroisie de lancement ne devrait pas avoir lieu après les mois de **mars ou avril 2011**.

Mairie de Saint Jean de Muzols 07300

stop.ambroisie@gmail.com

www.stopambroisie.com